

BOURG 19

SAILLON - VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS INFORME

N° 7 / Décembre 2020

MESSAGE

ENTRE ESPOIRS ET RÉSILIENCE

En cette année 2020 spéciale à bien des égards, les équipes communales ont poursuivi leurs différentes missions au service de la communauté.



Première vague, deuxième vague... L'année qui s'achève laissera des traces chez chacun d'entre nous, tant sur le plan personnel que professionnel. Cependant, comme dit le proverbe, à quelque chose malheur est bon. Cette période perturbée a aussi mis en lumière des ressources insoupçonnées, des solidarités. La fameuse «distance sociale» est devenue synonyme de proximité, quel paradoxe !

Isolé ? Des solutions existent !

Votre journal *Bourg 19* se fait l'écho de certains aspects de la vie de Saillon au temps du Covid. Grâce à leur organisation performante, vos autorités et l'administration ont poursuivi leurs activités, remplaçant les réunions «physiques» par des vidéoconférences. L'Association des bénévoles (ABS) a fonctionné à plein régime, pour la livraison des repas notamment. Merci à elle ainsi qu'à

Hubert Brauning et son équipe, qui ont continué à produire des mets savoureux.

Si une personne devait se retrouver isolée, dans l'impossibilité de sortir pour cause de quarantaine ou de confinement, qu'elle n'hésite pas à contacter la Municipalité ! Il existe toujours des solutions.

Petits agacements

Dans le même ordre d'idée, n'attendez pas de croiser un élu pour signaler un désagrément qui pourrait être évité (éclairage défectueux, grille qui grince au passage d'un véhicule, etc.). Lancez un coup de fil ou envoyez un message électronique à l'administration, qui dès réception fera suivre aux personnes compétentes.

Concernant les chiens errants ou du bruit en dehors des heures réglementaires, contactez directement la Police intercommunale des Deux Rives, seule à même d'assurer la traçabilité des cas ou d'en constater la récurrence et de prendre les mesures appropriées. Toutes les coordonnées figurent en dernière page du journal.

Activités réduites, subventions inchangées

Soucieux d'apporter son soutien aux sociétés locales, le Conseil a décidé de reconduire intégralement les subventions qui leur sont allouées. Nous espérons ainsi qu'elles pourront reprendre leurs activités le plus vite possible, sans soucis financiers, et relever les

défis qui les attendront à la reprise. Nous avons agi de même avec la fanfare, même si nous n'avons aucune garantie quant aux événements qui seront autorisés en mai de l'année prochaine.

Téléovronnaz

En octobre dernier, les actionnaires de Téléovronnaz ont décidé d'intégrer les présidents de Chamoson, Leytron et Saillon dans le conseil d'administration de la société. Cette participation favorisera une concertation régionale, sans parler de fusion, et une réflexion commune sur les développements futurs de ces entités et l'évolution du secteur touristique.

Rapport «éclairage» de Fuzio

La réflexion autour d'un rapprochement entre les communes de Chamoson, Iséables, Leytron, Riddes et Saillon s'est concrétisée sous la forme d'un rapport, publié sur les cinq sites communaux – une version papier est à disposition sur simple demande. L'avenir dira quelle suite sera donnée à la démarche. Une chose est sûre, la population sera appelée à participer et à donner son avis.

Le goût de servir

Lors des dernières élections, vous avez choisi de renouveler votre confiance à l'équipe en place et nous vous en remercions. Forts de ce soutien, fidèles à notre esprit de collaboration, nous allons poursuivre les chantiers initiés. A titre personnel, je me réjouis d'assumer la fonction présidentielle pour quatre nouvelles années, avec humilité, sans esprit partisan. J'espère que ce nouveau bail, qui marque la fin de mon «apprentissage» de président, sera aussi riche que le précédent.

Charles-Henri Thurre
Président

ASSEMBLÉES BOURGEOISIALE ET PRIMAIRE REPORTÉES

Le 21 octobre 2020, le Conseil d'Etat a décidé d'interdire les manifestations et activités de plus de dix personnes dans l'espace public ou privé. Sur cette base, il a indiqué aux communes que les assemblées ne peuvent pas avoir lieu actuellement et doivent être reportées à une date ultérieure.

Pour ces situations, les bases légales donnent compétence au Conseil municipal de décider des affaires qu'il n'est pas possible de différer. De plus, lors du renouvellement du Conseil municipi-

pal, à savoir chaque année électorale, l'approbation des budgets peut être différée de 60 jours. Les conseils municipaux ont donc jusqu'au 20 février 2021 pour inviter les assemblées bourgeoisiale et primaire.

Boris Clerc
Secrétaire communal

BUDGET 2021

LES MOYENS D'INVESTIR

En attendant la possibilité de tenir une assemblée primaire, le Conseil municipal tient à vous présenter en toute transparence le budget de la Municipalité.

Le capital communal a plus que triplé depuis la cession du home à la Fondation Foyer les Collombeyres ; il atteint aujourd'hui 6,4 millions de francs (voir schéma en fond de page). Cette augmentation représente une sorte de provision étoffée au fil des ans par les différents conseils afin de pouvoir investir. Les pertes des futurs exercices constituent donc une utilisation de ces provisions.

Pas d'augmentation de la fiscalité

L'autorité est ainsi en mesure d'investir pour le bien-être des habitants (salle de l'Envol, couvert, crèche, etc.) et l'amélioration des services (eau potable, gestion des déchets, etc.). Ces dépenses se font sans augmentation de la fiscalité. Rappelons que notre taxation (coefficient de 1,2 et indexation de 140%) s'inscrit dans la moyenne cantonale et que la parafiscalité (taxes eau, épuration, voirie) reste tout à fait acceptable.

Fonctionnement 2021

Le budget 2021 présente des charges de fonctionnement de 8,3% supérieures (936'400 fr.) par rapport au budget 2020, mais inférieures aux comptes 2019. Cette augmentation est principalement due au renforcement en personnel des services communaux (administration et conciergerie) et aux amortissements liés aux importants investissements. Les recettes, prudentes, sont égales au budget 2021 mais inférieures de 2 mios aux comptes 2019, où figurait un bénéfice de 1 mio sur la vente du télé-réseau. Il en résulte une perte de 708'875 fr., très facilement absorbable par notre capital.

Investissements 2021

A l'entrée dans sa 2^e période législative, notre Conseil communal a décidé d'investir conséquemment en 2021 : 10'694'650 fr. pour 2'124'000 fr. de subventions et de participations, soit un investissement net de 8'570'650 fr. Cet investissement net, déduit de la marge d'autofinancement budgétée de 1'702'775 fr., représente une insuffisance de financement de 6'867'875 fr. pour laquelle la commune devra s'endetter.

Parmi les principaux investissements :

→ Création de la salle de l'Envol et assainissement de la salle de gymnastique

(2'657'000 fr. en 2021 pour un coût total de 5'357'000 fr.).

→ Couvert communal en Rosaire (500'000 fr. pour un coût total de près de 600'000 fr.).

→ Nouvelles nurserie, crèche et UAPE dans des locaux à construire entre l'école et la place de jeu Farinet. Les travaux pourraient débuter fin 2021. Budget global de 8 mios, dont 1 mio devra être dépensé en 2021.

→ Près de 1,5 mio pour les infrastructures routières, les réseaux d'eau et d'épuration et l'éclairage public.

→ Aménagement du territoire (chauffage à distance 350'000 fr., Projet de développement régional (PDR) 110'000 fr., réflexion route cantonale 100'000 fr., réflexion Rhône 3 mobilité douce 50'000 fr., étude circulation zone artisanale 20'000 fr., plan d'urbanisation 20'000 fr.).

→ Station de lavage agricole subventionnée à 56,25% (voir p.7).

→ Projet d'irrigation et de lutte contre

le gel du cône de la Salentze. Le coût de 1'250'000 fr. sera subventionné à 60% par la Confédération, le Canton et la Commune, le solde étant financé par des taxes de rattachement des parcelles concernées, puis par des taxes annuelles de fonctionnement.

Planification financière 2021-2024

Conformément à la législation cantonale, les communes doivent présenter, simultanément au budget, une planification financière sur quatre ans. La volonté d'investissement se poursuit, avec des investissements nets de 19'226'000 fr. pour les années 2022, 2023 et 2024 (23'332'500 fr. d'investissements sous déduction de 4'106'500 fr. de recettes).

Les principaux projets de cette planification :

- Acquisition de terrains pour un développement de la zone sportive
- Création d'un bâtiment mixte (administratif, touristique, associatif) en plaine
- Construction d'une salle multifonction
- Nouvelles nurserie, crèche et UAPE
- Suite de la réfection des infrastructures routières
- Développement territorial, notamment en lien avec Rhône 3
- Développement du réseau d'irrigation du coteau

La réalisation de ces projets va entraîner des pertes financières des exercices communaux. Celles-ci vont directement affecter le capital qui, rappelons-le, fait office de provisions, pour le situer à fin 2024 à 2'2342'1250 fr., soit encore supérieur au capital de départ de 2002.

BUDGET 2021

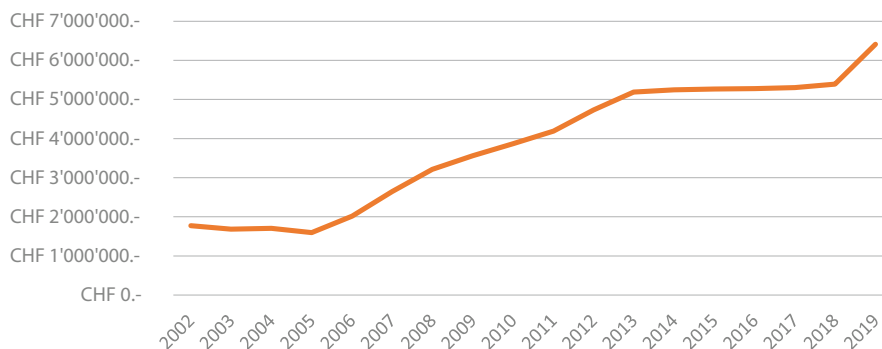
Capital communal
6,4 millions

Investissements nets
8'570'650.–

Excédent de charges
6'867'875.–

Marge d'autofinancement
1'702'775.–

CAPITAL COMMUNAL



ADMINISTRATION COMMUNALE

NOTRE QUOTIDIEN PENDANT LE COVID



Grâce aux efforts de tous, notre commune a plutôt bien traversé la première vague de la crise sanitaire. Le télétravail a été mis en place pour l'administration, avec succès. Les guichets ont été fermés à la population, mais la permanence téléphonique, de même que le fonctionnement de l'administration, sont restés opérationnels.

La bibliothèque a été fermée, mais les lecteurs n'ont pas été préterités puisqu'un service de livraison à domicile a été maintenu. Portes closes aussi pour les structures de la petite enfance (Tapagoilles et Parents d'accueil), avec organisation d'un service minimum pour les cas de rigueur.

Si l'équipe des travaux publics a pu poursuivre ses activités normalement, celles de la conciergerie ont été réduites dans certains secteurs et renforcées dans d'autres, celui de la désinfection en particulier. Enfin, les auxiliaires ont dû cesser leur activité (patrouilleurs scolaires, surveillants étude et piscine scolaire, événementiel, musée).

Fonctionnement quasi normal durant la deuxième vague

La situation est très différente par rapport à la première vague. La bibliothèque a dû fermer, tout en assurant un service de prêt à domicile, ainsi que le musée. Pour le reste, tous les services fonctionnent normalement malgré la situation sanitaire.

L'ensemble des services communaux sont touchés par des cas d'isolement ou de quarantaine sans que cela n'affecte de manière significative les services à la population. Les mesures sanitaires mises en place sont

appliquées de manière stricte et portent leurs fruits. Nous tenons à remercier l'ensemble des équipes communales pour leurs efforts en la matière, ainsi que nos visiteurs, qui se conforment aux règles.

Répercussions sur le personnel communal

Le Conseil municipal a accordé une souplesse pour les collaboratrices ou collaborateurs sans solution pour la garde des enfants. A noter que pour cela, notre commune peut prétendre à une indemnité pour perte de gain.

Le Conseil municipal a décidé de garantir à l'ensemble du personnel le salaire complet pour les personnes ayant été obligées de cesser partiellement ou complètement leur activité.

La Commune de Saillon, en qualité d'entité publique, ne peut pas prétendre aux indemnités RHT (réduction de l'horaire de travail). Cependant, dans le cas où un collaborateur est placé en quarantaine (pas personnellement atteint du Covid), nous pouvons prétendre à une indemnité pour perte de gain. Dans le cas d'un isolement, aucune indemnité ne peut être revendiquée.

La perte subie lors de la 1^{re} vague se monte à plus de 100'000 francs, sans compter les prestations non facturées aux parents pour les structures de la petite enfance. Les impacts financiers sont proportionnels à la taille de la commune.

—
Grégory Thurre
Responsable RH

COMMUNALES 2020

ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE

Pouvoir judiciaire

Tout comme il y a quatre ans, le pouvoir judiciaire a été élu tacitement.

Geneviève Cheseaux et Valérie Luisier, respectivement juge et vice-juge de commune, n'ont pas été contestées dans leurs fonctions. Cela démontre la satisfaction citoyenne et leur permet de continuer leur mandat à disposition de la population

Conseil municipal

Contrairement aux élections 2016, aucune autre formation politique que celles en place n'a présenté de candidats. Les partis démocrate-chrétien et libéral-radical ont proposé aux citoyens tous les candidats sortants. Le jeu de la proportionnelle n'ayant pas renversé la répartition en place, les sortants PDC Charles-Henri Thurre, Christian Lalain et Moïse Tramaux et ceux du PLR Joël Roduit et Amélie Roduit-Thurre ont été reconduits. Ceux-ci poursuivent avec grand plaisir le mandat entamé il y a quatre ans.

N'ayant pas été mis en concurrence par les autres élus du Conseil municipal, le président Charles-Henri Thurre et le vice-président Moïse Tramaux ont été reconduits dans leurs fonctions tacitement et sans scrutin.

48,33% de participation

Sans doute en raison du manque de concurrence, la participation aux élections a été faible. Elle passe de 61,81% en 2016 à 48,33% en 2020. En chiffres, le nombre d'électeurs ayant utilisé leur droit de vote a diminué de 104 unités, alors que la liste électorale a augmenté de 217 citoyens. De plus, le brassage de la population et l'évolution démographique font que 604 citoyens figuraient sur la liste 2020 et n'étaient pas électeurs en 2016, soit plus du tiers des électeurs. Cet absentéisme peut démontrer une confiance aux autorités en place, mais peut également indiquer que l'absence de réel choix n'est pas mobilisateur!

A toutes et à tous, j'adresse mes félicitations. Je me réjouis de collaborer avec vous pour une nouvelle période législative.



Boris Clerc
Secrétaire communal

PYRAMIDE DES ÂGES

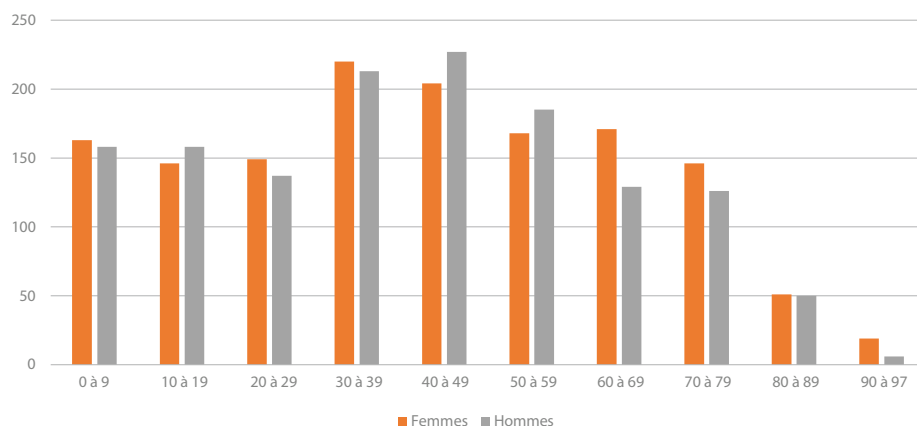
HAUSSE MARQUÉE EN 2020

Au 20 novembre 2020, notre commune comptabilisait 2788 habitants, dont une légère majorité d'habitantes (1424 femmes, 1364 hommes).

La population a connu une hausse importante en 2020, puisqu'elle enregistre 122 habitants supplémentaires par rapport à la fin 2019. A titre de comparaison, l'année 2019 avait connu une augmentation de 66 habitants.

La proportion entre les âges s'avère bonne, avec une majorité d'actifs et passablement de jeunes. Cette pyramide des âges, dans ses proportions, ressemble à celle du canton.

PYRAMIDE DES ÂGES



BOURGEOISIE

BUDGET SANS SURPRISE

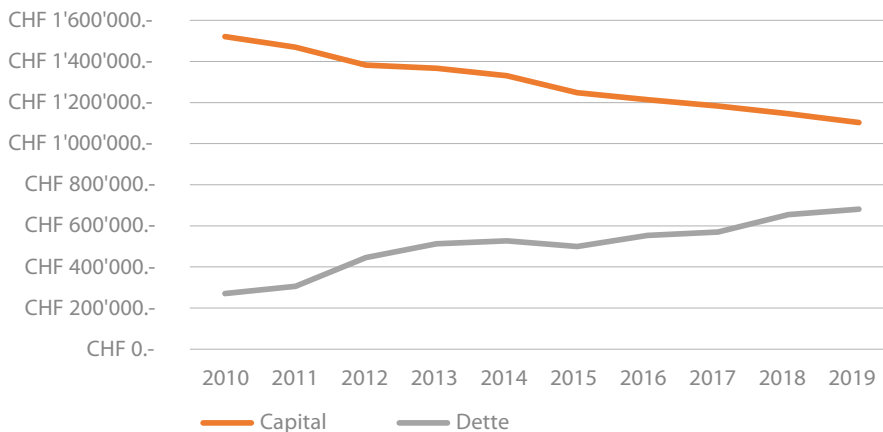


Sans réelle perspective pour trouver des financements, la bourgeoisie continue à présenter des budgets déficitaires. Elle se contente de gérer son ménage, tout en investissant pour le maintien de son patrimoine. Chaque année, la perte de la bourgeoisie vient diminuer son capital, et chaque insuffisance de financement (amortissements non

compris) vient augmenter sa dette envers la commune.

Sans changement de situation de la bourgeoisie dès 2022, cette dernière ne pourra plus faire face à ses dettes (dettes supérieures au capital).

CAPITAL ET DETTE DE LA BOURGEOISIE



Evolution sur dix ans du capital de la bourgeoisie et de sa dette envers la commune

ÉCLAIRAGE PUBLIC

ET LA LUMIÈRE FUT!

La Tour Bayart et ses remparts du 13^e siècle sont un monument emblématique non seulement de notre commune, mais aussi du Valais central. Aujourd'hui, leurs installations d'éclairage sont vieillissantes, gourmandes en énergie, voire hors d'usage pour certaines. De plus, depuis la récente mise en lumière de l'église, les tours passent presque inaperçues. Cette situation sera bientôt rectifiée: les tours vont retrouver leurs lettres de noblesse, sans pour autant provoquer de pollution lumineuse.

Plus de candélabres, moins de consommation

Cette remise en valeur de notre patrimoine s'inscrit dans une démarche plus vaste entamée voici plusieurs années, en partenariat avec le Groupe SEIC-Télédis, dont nous sommes actionnaires. Les travaux menés dès 2014 nous ont conduits à remplacer la majorité des anciens candélabres (au mercure ou au sodium) par des luminaires LED de nouvelle génération, à la fois plus fiables et peu gourmands en énergie. A l'heure actuelle, 64% de notre parc est équipé avec cette technologie qui, par sa précision, réduit la pollution lumineuse.

Entre 2014 et 2019, la consommation globale de l'éclairage public a baissé de près

de 38%, et ce malgré une hausse de 25% du nombre de candélabres! Cette réduction spectaculaire s'explique par la technologie LED elle-même, mais aussi par le fait que la plupart des luminaires LED sont équipés d'un système d'abaissement de l'intensité lumineuse pendant les heures creuses de la nuit.



Moïse Tramaux
Vice-président



MOBILITÉ

LE PLEIN D'ÉLECTRICITÉ



Notre commune, en collaboration avec le Groupe SEIC-Télédis, s'apprête à installer des bornes de recharge pour voitures et vélos électriques sur le parking de la place Farinet et sur la place de parc inférieure du village, à la droite des moloks. La borne voitures servira à charger un véhicule (*Private One Online*, 22 kW) et la borne vélos pourra alimenter trois vélos («Tour» avec prise USB, prise 220 V, 10 câbles différents, porte-vélos).

Les bornes voitures seront prises en charge par SEIC-Télédis, celles destinées aux vélos par la commune, et les travaux de génie civil répartis entre les deux partenaires.

Pascal Panchaud
Pour les Services techniques

ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES

LA BELLE SURPRISE

Au printemps 2019, quelques jours avant l'assemblée de l'Association des bénévoles de Saillon (ABS), son président Benoît Produit apprenait une nouvelle qui lui laissait des sentiments partagés. «De la tristesse d'abord, explique-t-il, car la Société mycologique s'était dissoute, par manque de relève. En effet, le cumul des fonctions des membres du comité et la faible participation aux activités ne lui permettait plus de continuer. De la joie ensuite, parce qu'Odile Moret, représentante du comité des mycologues, m'informait que la société avait choisi de léguer la somme de 20'000 francs à l'ABS! Quel beau geste!

Quelle générosité! Nous les remercions et saurons utiliser cette somme à bon escient.»

Une commune solidaire

A noter que les bénévoles de l'association ont été particulièrement sollicités durant la crise sanitaire, notamment pour la livraison des repas à domicile. C'est le cas aussi de la Jeunesse de Saillon, qui a mis sur pied un service de livraison de courses à domicile fort apprécié. Merci à tous pour votre engagement. Des initiatives telles que les vôtres contribuent grandement à faire de Saillon un village où il fait bon vivre!



Odile Moret, de la société des mycologues, remet le chèque de 20'000 francs à Benoît Produit, président ABS, en présence du président de la commune Charles-Henri Thurru.

GESTION DES DÉCHETS

TRIER, C'EST PAS SORCIER!



Saillon a équipé depuis plus d'une année son territoire d'abris de collecte des déchets alimentaires. Ce système GastroVert est devenu un besoin pour nos concitoyens soucieux de trier les déchets et de faire un geste pour l'environnement, ce dont nous nous réjouissons.

Bacs collectés à la hausse

Le nombre de bacs collectés est en constante augmentation avec, dans les premiers mois, quelque 40 bacs récoltés contre 60 à l'heure actuelle. Ce sont donc plus de 6 tonnes par mois de déchets alimentaires que nous ne jetons plus dans nos sacs taxés. La Commune s'en réjouit, elle qui met tout en œuvre pour une meilleure valorisation des déchets. Non seulement cela diminue le volume de déchets dans nos poubelles, mais cela évite également les odeurs. De plus, ces déchets sont valorisés par Satom SA grâce à la méthanisation, qui offre une seconde vie aux restes alimentaires.

Conservez précieusement la carte blanche, format carte de crédit, que vous avez reçue et qui vous permet l'accès aux bacs. Cette

carte n'est utilisable que sur le territoire de la commune de Saillon; veuillez nous la retourner en cas de déménagement et nous prévenir en cas de perte.

Pour une utilisation optimale des collectes, continuez à déposer vos déchets GastroVert dans l'abri le plus proche de votre domicile!

Pour les professionnels aussi

Un même service, GastroVert@Professionnel, est disponible pour les restes d'aliments des cuisines professionnelles. Des renseignements complémentaires sont disponibles auprès de notre administration ou au n° gratuit 0800 72 77 77 ou dans les liens utiles ci-contre.

Nous vous remercions de votre collaboration dans le tri des déchets; Saillon est un bon élève en la matière et souhaite continuer ainsi, dans le respect de l'environnement.

Sabine Crettenand
Collaboratrice administrative

SAILLON RECYCLE

6 TONNES

par mois de déchets alimentaires collectés entre sept. 2019 et août 2020, soit 713 bacs au total

9152 KILOS

de bouteilles en PET récoltées en 2019 (= 332'218 bouteilles)

133'880 KILOS

de verre récupéré en 2019

19'000 KILOS

d'habits récoltés par l'entreprise sociale Valtex en 2018 (volume plus que doublé en deux ans)

100'420 FR.

issus de la taxe au sac restitués à la Commune en 2019

LIENS UTILES

www.gastrovert.ch
www.taxe-au-sac-valais.ch
www.recycling-map.ch
www.dechets.ch
www.saillon.ch
www.ofev.ch

AGRICULTURE

PROJET D'IRRIGATION

Dans le cadre du projet d'irrigation et de lutte contre le gel du cône de la Salentze, les travaux de deux forages d'investigation ont commencé.

L'étude de la réaction de la nappe phréatique aura lieu durant le mois de décembre. Ces analyses seront soumises au Service de l'environnement qui décidera de la suite de ce projet. Si tout se passe bien, le projet définitif pourrait voir le jour dès 2021.

Joël Roduit
Conseiller communal



AGRICULTURE

STATION DE LAVAGE POUR PROFESSIONNELS

Toute commune comptant plus de 100 hectares de surfaces de cultures spéciales doit s'équiper d'une station de lavage, collecte et traitement des effluents phytosanitaires. C'est le cas de Saillon, qui compte à ce jour 62 exploitations agricoles, dont 31 commerciales à l'année.

De telles stations visent à mettre à la disposition des professionnels de l'agriculture des moyens modernes, dans le respect des normes fédérales et cantonales, notamment en lien avec la Loi fédérale sur la protection des eaux.

Ces installations peuvent être privées individuelles, privées collectives ou communales collectives ; des collaborations intercommunales sont en principe acceptées.

Fonctionnement d'une station communale collective

Réservée aux véhicules et machines agricoles, une station de lavage communale collective comporte deux parties. La première, destinée à collecter les effluents, au lavage et remplissage, se compose de deux pistes : une pour le nettoyage de la terre et boue sans effluents, l'autre pour le nettoyage avec effluents (uniquement pour les bossettes et autres engins de sulfatage).

La seconde partie de la station traite les eaux collectées. Grâce à un système de filtration, les eaux récoltées sont stockées, transférées, prétraitées puis filtrées. Les eaux filtrées sont finalement évacuées et les résidus (boues), traités.

Plusieurs possibilités à l'étude

Des discussions sont actuellement en cours avec Saxon au sujet d'une collaboration intercommunale. Il s'agit d'optimiser les coûts d'investissements et les charges d'exploitation, afin que les utilisateurs bénéficient d'une infrastructure correspondant à leurs besoins, et ce pour le coût le plus modéré possible.

Il existe à ce stade trois options hormis la multiplication de petites stations privées individuelles : une collaboration avec Saxon, au lieu-dit Pro-Bovey, la construction d'une station à Saillon et, enfin, la construction d'une station privée ouverte aux agriculteurs intéressés.

Les prochaines étapes

Cinq étapes sont d'ores et déjà prévues : calcul d'une clé de répartition Saxon/Saillon (option Pro-Bovey) et clarification de la répartition des coûts d'exploitation (décembre 2020); invitation aux 62 exploitants agricoles



saillonains pour présentation et débat (début 2021, sous réserve des mesures Covid-19 à cette période); validation de la/des variantes choisies par le Conseil municipal et démarches selon la décision (courant 2021); début des travaux (fin 2021-courant 2022); mise en service de la station à définir selon l'avancement des procédures.



Joël Roduit
Conseiller communal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROJETS EN COURS

Chauffage à distance

Dans la perspective de futures constructions projetées dans le secteur des Colombeyres (entre le home et le centre scolaire), et en coordination avec les bâtiments existants, des études et des forages d'exploration ont été réalisés cet été. Leur but ? Évaluer le potentiel géothermique de faible à moyenne profondeur à disposition dans le quartier pour couvrir ses besoins. L'option envisagée consiste à exploiter la nappe phréatique par une pompe à chaleur

de type eau-eau. A ce jour, chaque bâtiment construit dans ce secteur a sa propre source et production de chaleur. Il s'agirait de rationaliser le secteur par le biais d'une source de chaleur unique.

Remis en septembre, le premier rapport fait état d'un potentiel positif pour répondre aux besoins des constructions actuelles et permettre le futur développement. La coordination est en cours pour finaliser le dimensionnement de l'installation en relation avec les futures constructions projetées dans le secteur, notamment la future UAPE.

Nouveau couvert en Rosaire

Depuis 2018, une étude a été menée afin de développer un lieu de rassemblement convivial pour les manifestations sportives et culturelles au lieu-dit en Rosaire. La réflexion a également porté sur les vestiaires et les infrastructures nécessaires au FC Saillon.

Le projet, désormais à l'enquête publique,

comporte quatre vestiaires et des sanitaires. La construction prévoit également un espace couvert en relation avec une cuisine et un bar, d'une capacité d'environ 120 places. Son exploitation est programmée pour l'été 2021.



Amélie Roduit-Thurre
Conseillère communale

BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE À TOUTES ET TOUS

Nouvel an, nouvel élan ! A la veille d'accueillir la nouvelle année, nous voulons croire que celle-ci sera plus joyeuse que la précédente.

Ayons foi en l'avenir, faisons confiance à la vie : 2021 sera riche en moments conviviaux, rêves partagés, projets réalisés et découvertes agréables.

Nous vous souhaitons bonheur et santé, énergie et force. Prenez bien soin de vous et des vôtres !



© Thomas Masotti

PATRIMOINE

À LA BONNE VÔTRE !

Un regard, un bonjour, une poignée de main, un verre ! Ces instants partagés au bistrot, au restaurant ou au caveau manquent en cette fin d'année 2020.

Dans l'attente de la réouverture, à nous de trouver les moyens pour rester en contact.

L'exposition du Patrimoine 2020 sur la musique à Saillon est reportée à des temps meilleurs... En attendant, pensez à nous prêter vos photos et vos négatifs, diapositives et films pour numérisation. Cet automne par exemple, nous avons récupéré une magnifique vidéo d'un camp de l'Helvétienne à Scinlio, en 1990.

Le partage de vos archives vaut la peine et stimule les échanges !

Renseignements : patrimoine@saillon.ch
079 644 10 57



Lors d'un mariage en 1973, moments de convivialité entre Georgy Bertuchoz, Marcel Joris, André Bertuchoz et Fernand Thurre. © Fonds Carine Bertuchoz

SMS COMMUNE

DU NOUVEAU !



La Commune de Saillon va migrer son système de SMS Commune sur une nouvelle plateforme. Cette dernière se présentera sous la forme d'une application mobile (iOS, Android), créée par Ultrastark Development AG. Les citoyens disposant de l'application seront avertis des événements importants par notifications sur leur smartphone. Le système actuel de SMS sera conservé pour les personnes ne disposant pas des moyens adéquats.

L'actuelle application «Saillon» sera remplacée, afin d'assurer une meilleure communication entre l'administration et les citoyens. Cette nouvelle plateforme dynamique et prometteuse nous permettra d'implémenter différentes options en fonction des besoins de nos habitants.

CONTACTS

Administration

www.saillon.ch
info@saillon.ch
027 743 43 00

Police

info@pidr.ch
0840 117 217

Piquet travaux publics

027 744 40 11

Ecoles

www.epsaillon.ch 027 744 32 60

Tourisme

www.saillon.ch/tourisme
tourisme@saillon.ch 027 743 11 88

Paroisse

027 746 16 35